

Séance du lundi 07 décembre 2020

Date de la convocation : 01/12/2020

L'an deux mille vingt et le sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Membres en exercice : 35

Présents : 29

Votants : 35

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

Présents : Francis GIBERT, Laurent RICHARD, Bruno DURAND, Claude ROLLAND, Eric ROUX, Michèle PIEJOUJAC, Serge ROMIEU, Guy GALTIER, José MARTINEZ, Pierre-Emile SYLVAIN, André THEROND, Julien TUFFERY, Alain RAYNALDY, Jean-Louis ALLE, Didier BRUNEL, Arnaud GIBELIN, Maxime ATGER, Joseph BEAUFILS, Gisèle GERBAL, Claire HELARY, Jacqueline LIZZANA, Francis SAINT-LEGER, Patrice SAINT-LEGER, Michel PIRONON, Jean-Paul MEYNIER, Elise BOUQUET, Louis GIBERT, Christian PASCON, Franck BACHELARD

Représentés : Gilles PASCAL, Murielle TEISSEDE, Cécile VIGNOBOUL, Didier VIGOUROUX, Céline DELMAS, Patrice MONTEIL

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Gisèle GERBAL

DE_2020_082 - Objet : SUBVENTION 2020 - MAM LES BOUTONS D'OR

Le Président expose à l'assemblée que lors de sa séance du 23 juillet 2020, le Conseil Communautaire a décidé d'allouer une subvention de 2 560 €uros à l'Association la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) "les Boutons d'or" située sur la commune du Chastel-Nouvel pour l'acquisition du matériel et mobilier d'un montant total TTC de 16 000€.

Dans le cadre de l'instruction du dossier de l'Association "Les Boutons d'or" par le GAL Terres de vie, le montant total à été revu à la baisse et s'élève à la somme de 14 804,02 € TTC ce qui nous oblige à nous prononcer sur un nouveau plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessous :

Charges			Produits		
Intitulé des dépenses	Montant TTC	%	Dénomination financeur	Montant TTC	%
Poste B Equipement, matériel	14 804,02 €	100 %	FEADER	9 474,57 €	64,00 %
			Co-financeur 1 (Communauté de communes Randon Margeride)	2 368,64 €	16,00 %
			Autofinancement (> ou = à 20%)	2 960,80 €	20,00 %
Total charges	14 804,02 €	100 %	Total produits	14 804,02 €	100 %

Après délibéré, et à l'unanimité, l'assemblée adopte le nouveau plan de financement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président,
Francis SAINT-LEGER


